

**2ème EDITION DU PROGRAMME « L’OCCITANE pour Elles »**

***Donner un coup d’accélérateur aux projets de***

***femmes entrepreneures de Ouagadougou***

**Révision du règlement du concours pour l’intégration de deux entrepreneures au programme « L’OCCITANE pour Elles »**

***Juillet 2020***

**Article 1 : OBJET**

Le concours « L’OCCITANE pour Elles » est organisé par la Fondation L’OCCITANE, domiciliée à l’adresse suivante : ZI Saint Maurice - 04100 Manosque – FRANCE.

Ce concours vise à identifier les femmes entrepreneures leader, visionnaires et inspirantes entre 20 et 40 ans résidant à Ouagadougou à la tête d’entreprises en activité ou en création, et à leur proposer un accompagnement sur-mesure afin de concrétiser leurs ambitions.

La Fondation L’OCCITANE, l’organisateur, se réserve le droit, en cas de nécessité majeure, de modifier le présent règlement ou d’annuler le présent concours.

**Article 2 : CRITERES D’ELIGIBILITE**

Le présent concours est ouvert gratuitement à toute femme âgée de 20 à 40 ans ayant un projet de création d’entreprise ou une entreprise en activité qui remplit les conditions suivantes :

* La candidate est la fondatrice ou gérante principale de l’entreprise en activité OU la candidate est la principale porteuse du projet de création d’entreprise.
* Les activités de l’entreprise ou du projet sont basées au Burkina Faso (aucun critère de nationalité n’est pris en compte dans la sélection) et la candidate est résidente à Ouagadougou pendant la durée de l’accompagnement ;
* L’entreprise ou le projet a un modèle économique viable sur le long terme,c’est-à-dire qui dégage suffisamment de revenus grâce à son activité. Aucune association ne pourra être sélectionnée par le programme.
* L’entreprise ou le projet a pour ambition de résoudre un problème social et/ou environnemental.

Les candidates doivent également être disponibles pendant la durée du programme d’accompagnement (durée définie conjointement entre la Fondation L’OCCITANE et les lauréates) pour participer aux formations et travailler avec leurs mentors au quotidien.

Chaque candidate ne peut postuler qu’avec un seul projet. Une candidate postulant avec 2 projets différents verra ses 2 projets éliminés.

**Article 3 : ENREGISTREMENT DE CANDIDATURE**

Pour postuler au concours « L’OCCITANE pour Elles » 2ème édition, la candidate doit :

1. Télécharger le dossier de candidature sur le site [fondation.loccitane.com](http://www.fondation.loccitane.com) rubrique « Promouvoir l’indépendance des femmes / Entrepreneuriat féminin au Burkina Faso » en choisissant son profil (« Entreprise créée » ou « Entreprise non créée ») ou selon que l’objet de la candidature est une entreprise en activité ou un projet sur le site de lafabrique-bf.com ;
2. Renvoyer le dossier de candidature complété sous format PDF par mail ;
3. Joindre les annexes :
	1. Pour les entreprises créées : une copie de la déclaration RCCM + une copie des statuts identifiant le nom de la gérante

L’ensemble de ces documents devra être envoyé avant le **26 juillet 2020 à 23h59 GMT** par mail sur l’adresse loccitanepourelles@fondation.loccitane.com

Avant cette date, l’équipe de la Fondation L’OCCITANE se tient à la disposition des candidates pour répondre aux questions d’ordre technique mais aucun avis sur les candidatures ne pourra être donné en dehors des différents jurys de sélection.

Pour toute question concernant le concours, les candidates peuvent écrire sur loccitanepourelles@loccitane.com ou appeler le +226 07 41 47 47

**Article 4 : PROCEDURE DE SELECTION**

Le présent concours pour intégrer deux nouvelles entrepreneures au programme L’OCCITANE pour Elles se déroule en 2 étapes qui aboutiront à l’intégration des deux meilleures candidates au programme d’accompagnement créé sur mesure par la Fondation L’OCCITANE et ses partenaires.

**Étape 1** : A réception, les dossiers seront examinés une première fois par un jury composé de représentants de la Fondation L’OCCITANE et de ses partenaires. Selon la qualité et la pertinence des candidatures, **5 à 10 dossiers seront retenus** pour la suite de la sélection. Le choix et la décision du jury seront souverains. Chaque candidate sera personnellement informée par e-mail du résultat du jury d’experts avant le **31 juillet 2020.**

**Étape 2** : Les entrepreneures dont les dossiers ont été retenus à l’étape 1 sont reçus en entretien par un comité de sélection (le jury) composé de représentants de la Fondation L’OCCITANE et de ses partenaires **la semaine du 3 aout 2020**. Sur la base des critères ci-dessus (article 2) et de la qualité de l’entretien (présentation orale et questions/réponses) le jury sélectionnera deux entrepreneures pour intégrer le programme d’accompagnement à partir de septembre 2020.

Chaque candidate sera personnellement informée par e-mail du résultat du jury d’experts au plus tard le **10 août 2020.**

Le comité d’organisation se réserve le droit de modifier à la marge les dates ci-dessus et informera les candidates le cas échéant.

**Article 5 : CONFIDENTIALITE**

Les membres du jury et les accompagnateurs retenus par la Fondation L’OCCITANE, ainsi que toute personne ayant accès aux dossiers déposés dans le cadre du présent concours s’engagent par écrit à garder confidentielles les informations relatives aux projets.

**Article 6 : ENGAGEMENT DES CANDIDATES**

Les candidates s’engagent à répondre à toute demande d’information de la part de la Fondation L’OCCITANE, l’organisateur.

L’acte de candidature vaut acceptation expresse par les participants du présent règlement et des conditions qu’il contient.

**Article 7 : PRIX ET ACCOMPAGNEMENT**

Pour les 2 lauréates, elles pourront intégrer le programme d’accompagnement proposé par la Fondation L’OCCITANE, à partir **de septembre 2020** pour une durée **de 6 mois renouvelables 1 fois, soit un maximum de 12 mois**, à définir en fonction des besoins de chaque projet. Le renouvellement ou non de l’accompagnement sera évalué à la fin de chaque semestre.

La lauréate travaillera de manière rapprochée et en binôme avec un chargé d’accompagnement pour une durée de 15h par semaine qui fournira à la lauréate un appui stratégique.

En plus seront mis aussi à disposition :

* Une équipe de communication pour la visibilité
* L’appui d’un juriste et fiscaliste pour la structuration
* Un cycle d’ateliers collectifs dédié
* Un espace de travail adapté et l’accès à une communauté active
* Un appui technique en gestion comptable et financière
* Un accompagnement pour une transition vers l’autonomie après l’accompagnement

La lauréate pourra travailler avec des mentors spécialisés, et sera mise en relation avec les différents partenaires de la Fondation L’OCCITANE, mobilisés dans le cadre du présent concours (La Fabrique, Initiative Ouagadougou, Initiative France, la Maison de l’Entreprise du Burkina Faso et le Projet Femmes-Jeunes Entreprenants et Citoyenneté (PROFEJEC : un partenariat Luxembourg-PNUD)).

**Article 8 : DROIT À L’IMAGE**

Les lauréates autorisent l’organisateur à publier toute information les concernant (noms, prénoms, photos et films etc.) ainsi que toute information concernant le projet (la dénomination, les coordonnées, la description succincte de leur projet et/ou de leur société lorsqu’elle aura été créée) dans le cadre des actions de communication et d’information, sur tous types de supports (y compris le site Internet), sans pouvoir prétendre à aucun droit quel qu’il soit.

Une photo en haute définition des présélectionnées leur sera demandée à l’issue de la première étape de sélection.

**Article 9 : LIMITATION DE RESPONSABILITE**

La participation à ce concours implique l’acceptation du présent règlement, sans possibilité de réclamation quant aux résultats qui ne peuvent donner lieu à contestation. Les soutiens financiers des partenaires ne sont en aucun cas un droit. L’organisation ne peut être tenue pour responsable si des changements de calendrier ou de disponibilités budgétaires interviennent.

**Pour toute question relative au présent règlement,**

**contactez-nous sur** **loccitanepourelles@fondation.loccitane.com**

**ou au +226 07 41 47 47**